



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE

59158

Tél : 03.27.26.82.64

E-mail : mairieflineslezmortagne@orange.fr

Arrêté n° 54/2026 : Dépose de réseau de câbles orange rue de Mortagne - rue Georges Fournier et Place de Roeux du 10/08 au 08/09/2026.

Le Maire de Flines-lez-Mortagne,

Vu le Code de la route,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés interministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise ENSIO, 405 Rue Claude Bernard, 62320 ROUVROY, en date du 21 juillet 2026,

Considérant qu'en raison de dépose de réseau de câbles orange rue de Mortagne - rue Georges Fournier et Place de Roeux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

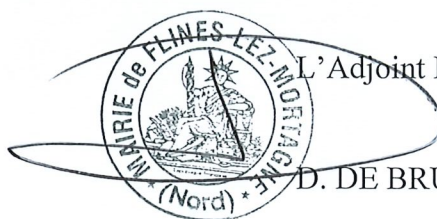
ARTICLE 1 : Pendant toute la durée des travaux, du 10/08 au 08/09/2026, de 8 h 00 à 17 h 00, le stationnement et le dépassement des véhicules légers et poids lourds seront interdits sur l'emprise du chantier, rue de Mortagne - rue Georges Fournier et Place de Roeux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Afin d'en informer les usagers, une signalisation routière sera posée par l'entreprise ENSIO, chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Lecelles sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation lui sera transmise ainsi qu'à :

- Monsieur le Commandant du CIS de Mortagne du Nord,
- L'entreprise ENSIO, 405 rue Claude Bernard, 62320 ROUVROY,

Flines-lez-Mortagne, le 29 juillet 2026



L'Adjoint Délégué,

D. DE BRUYCKER